

Le CSA demande à Jean-Marie Messier de formaliser ses engagements

À l'issue de sa séance plénière du 23 avril, le CSA a adressé une lettre au président de Vivendi Universal par laquelle lui demande de préciser par écrit les engagements pris lors de son audition par le Conseil le 18 avril dernier. Le CSA souhaite que ces engagements figurent expressément dans charte conclue en 2000 qui sera annexée à la convention de Canal Plus, ou soient repris dans les annexes de la convention elle-même. Il s'agit d'engagements d'ordre déontologique concernant l'autonomie éditoriale de la chaîne ou d'ordre financier relatifs aux obligations de production et de préachat de la chaîne. Le Conseil exige en outre du président de Vivendi Universal une information beaucoup plus transparente qu'il s'agisse des projets d'utilisation du fichier d'abonnés de Canal Plus au sein du groupe ou encore des comptes semestriels afin d'apprécier notamment la légitimité du changement de l'équipe de direction du groupe Canal Plus. Jean-Marie Messier est enfin invité à confirmer qu'aucune séparation de la distribution et de l'édition de la chaîne n'est envisagée.